

## Commune de Tignes

# Parkings du Franchet

*Etude du risque d'avalanche dans le cadre du PLU*

*Juillet 2018*



**Photo 1. Le Franchet ; localisation de l'emplacement de parking actuel (violet) et du parking en projet (rouge). Photo le 31 janvier 2018.**

Destinataire : COMMUNE DE TIGNES, SERVICES TECHNIQUES



## Sommaire

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>2. DOCUMENTS FOURNIS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE .....</b>	<b>3</b>
<b>3. LOCALISATION DU PROJET SUR SCAN 25 IGN .....</b>	<b>4</b>
<b>4. ETUDE AU REGARD DE LA CLPA .....</b>	<b>4</b>
4.1. Carte.....	4
4.2. Fiche signalétique.....	5
<b>5. OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES SUR PLACE EN CONDITIONS ENNEIGEEES.....</b>	<b>6</b>
<b>6. CONCLUSION .....</b>	<b>8</b>

## 1. Introduction

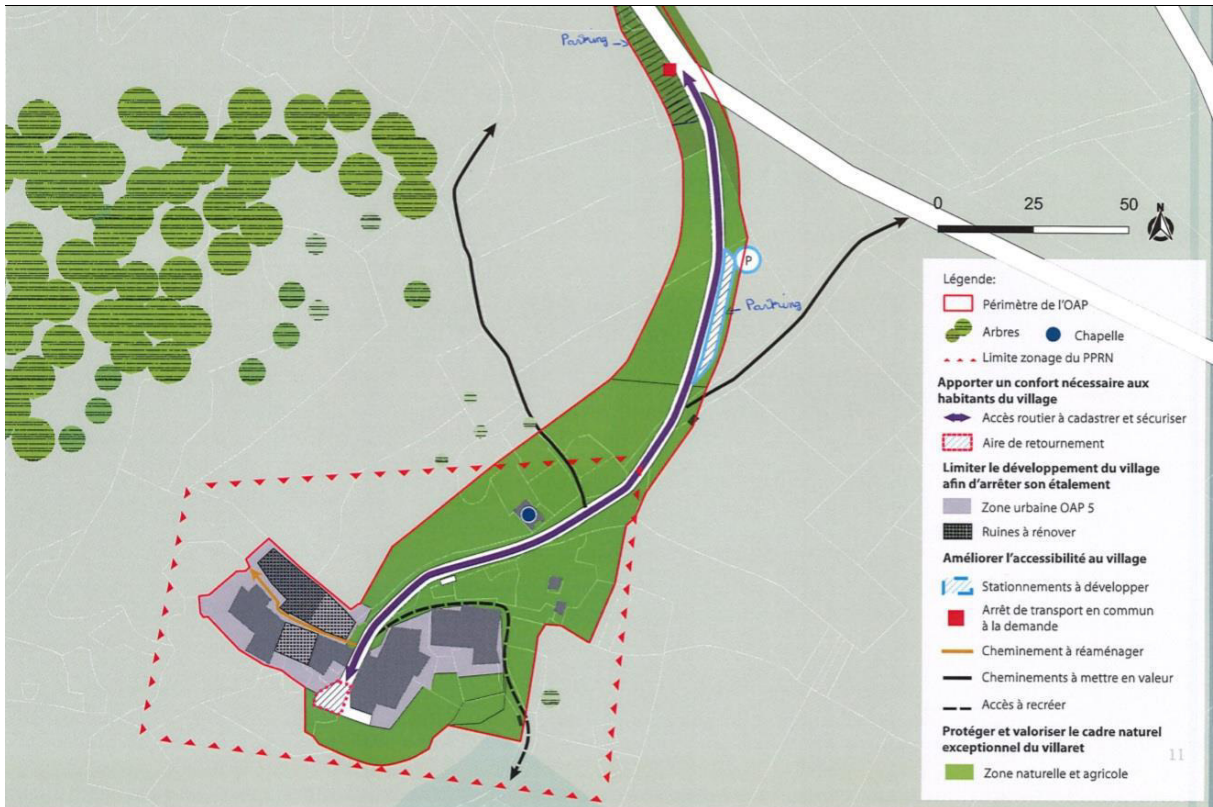
Ce rapport est réalisé dans le cadre des études de risques sollicitées pour la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (Plu), sur la commune de Tignes.

Il s'agit ici des parkings au hameau du Franchet : l'emplacement actuellement utilisé ainsi qu'un nouvel emplacement en projet.

Pour réaliser ce rapport, je me suis basé notamment sur les enveloppes de la CLPA (accessibles sur *Géoportail*), et sur les fiches signalétiques associées.

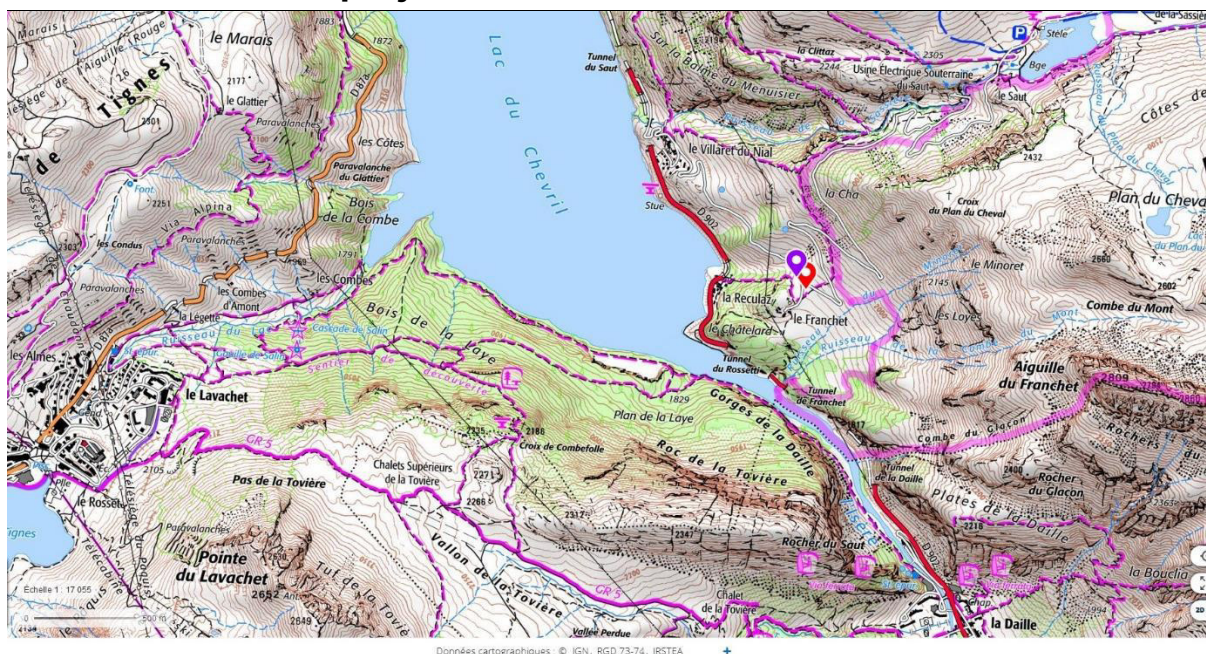
Ces données sont complétées par la connaissance que j'ai du site, de part mes nombreuses visites sur place en conditions hivernales, depuis une vingtaine d'années.

## 2. Documents fournis par le maître d'ouvrage



**Carte 1. Extrait du PLU actuel. Zones en question : stationnement à développer (hachures bleu clair) et parking actuel (hachures bleu foncé).**

### 3. Localisation du projet sur Scan 25 IGN

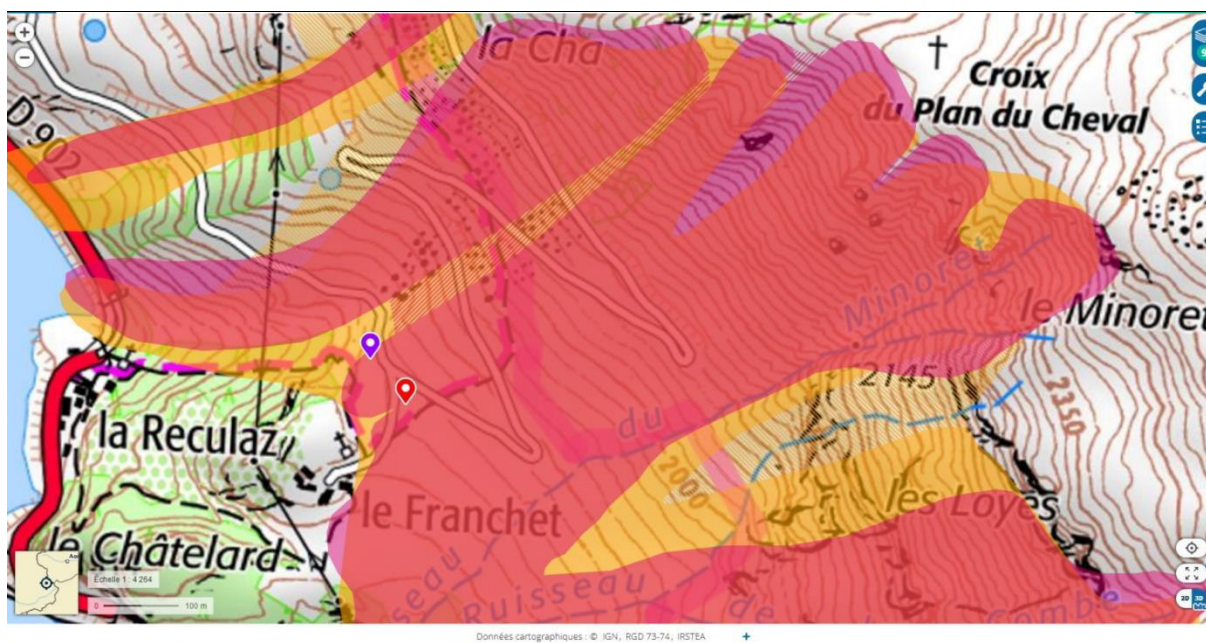


**Carte 2. Localisation du projet (stationnement à développer, icône violet et parking actuel, icône rouge), sur fond de plan Scan 25 IGN.**

- Parking actuel : Altitude : 1920 m environ ; en aval de pentes exposées au Sud-Ouest, sous une épaule faiblement marquée.
- Nouveau stationnement : Altitude : 1920 m environ ; en aval de pentes exposées au Sud-Ouest.

### 4. Etude au regard de la CLPA<sup>1</sup>

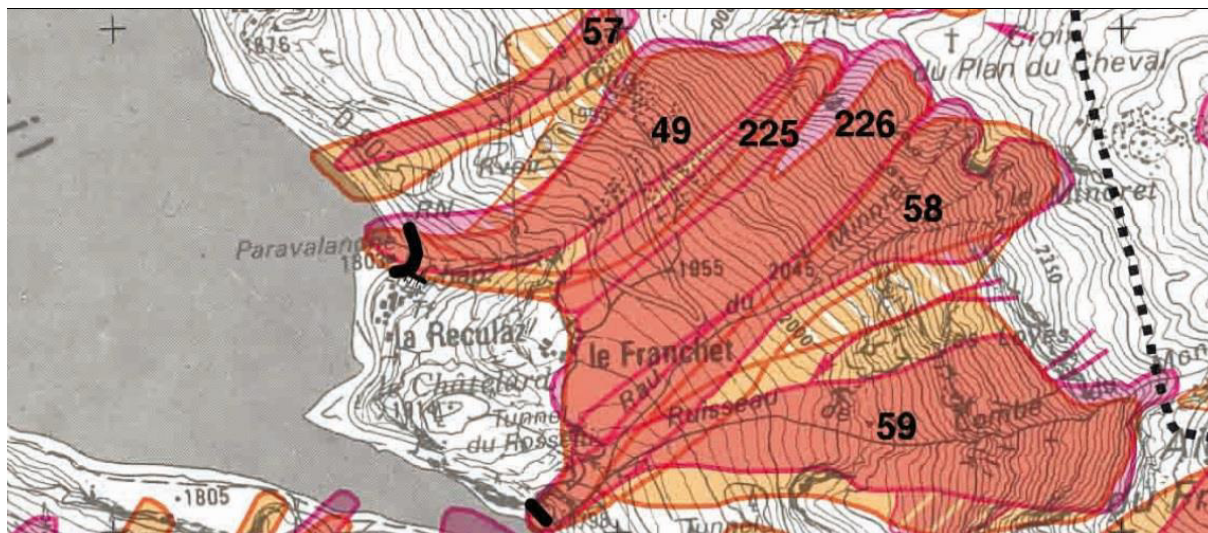
#### 4.1. Carte



**Carte 3. Localisation des emplacements de stationnement actuel (icône violet) et en projet - icône rouge sur fond de plan CLPA (origine Géoportail). En magenta : enveloppes issues de témoignages. En orange : enveloppes issues de photo interprétation.**

<sup>1</sup> CLPA : carte de localisation des phénomènes d'avalanches ; version en ligne sur Géoportail.

D'après la CLPA, les deux emplacements de stationnement sont compris dans des enveloppes d'avalanches connues. En toute logique, l'emplacement actuel serait moins exposé que le nouvel emplacement proposé, car partiellement protégé par l'épaule faiblement marquée qui le domine. Ces avalanches sont identifiées par les numéros 225 et 226 (Carte 4).



Carte 4. Copie de la version papier de la CLPA, avec identification des enveloppes d'avalanches.

#### 4.2. Fiche signalétique

Selon les fiches « MEDDE-ONF-Irstea »,

- **Avalanche n° 225**, dite « du Franchet »

« Vers 1970, l'avalanche s'est arrêtée sur le plateau au nord du village du Franchet. Depuis, elle s'est à chaque fois arrêtée sur la route d'accès au vallon de la Sassièrre. L'année où une maison du Franchet a été touchée (fin du 19<sup>ème</sup> siècle), les avalanches n°225 et 226 seraient descendues simultanément. Lors des grosses chutes de neige froide, le versant entier s'est généralement purgé pendant la tempête. »

- **Avalanche n° 112**, dite « du Franchet - Croix du Plan du Cheval »

« Vers la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, une avalanche eut lieu au village du Franchet. Descendant des contreforts du pic du Franchet, la coulée vint s'abattre sur la première maison. Vers 1970, l'avalanche est descendue en neige de printemps et est venue buter contre le rocher en amont de la chapelle du Franchet. La chapelle a été construite dans les années 1950. »

## 5. Observations complémentaires sur place en conditions enneigées

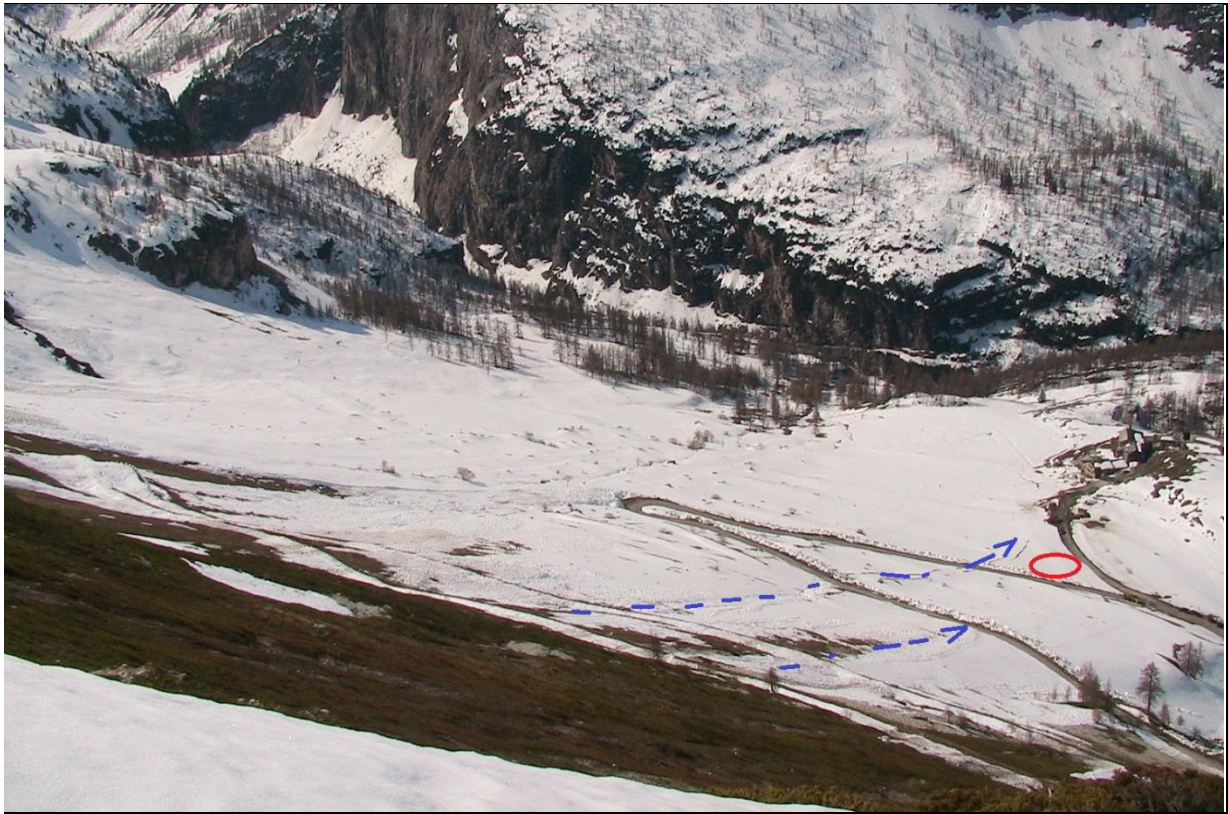


Photo 2. Ce 24 avril 2006, des traces de coulées de fonte sont visibles en marge et en amont de l'emplacement envisagé pour la nouvelle aire de stationnement (entourée en rouge).

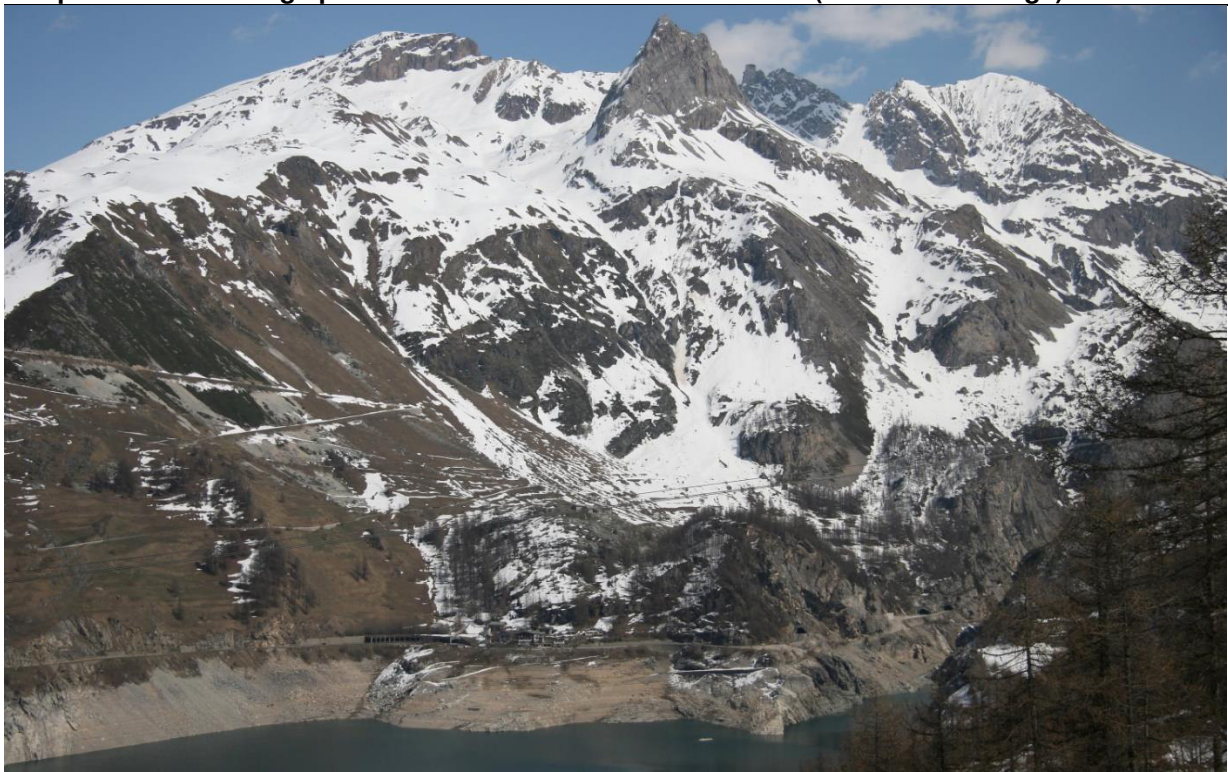


Photo 3. Ce 17 avril 2007, l'ensemble du panneau qui domine les emplacements de stationnement potentiels sont déneigés : le risque d'avalanche est manifestement nul.



**Photo 4.** Ce 28 janvier 2010, une plaque de fond surprenante s'est déclenchée spontanément en conditions froides, au-dessus des emplacements de stationnement. Toutefois, ils n'ont pas été approchés par l'écoulement.



**Photo 5.** Ce 31 janvier 2018, traces d'avalanches ayant approché le hameau et les emplacements de stationnement.

D'après ce que nous avons observé depuis une vingtaine d'années, les avalanches qui se produisent sur le versant qui domine les emplacements de stationnement actuel et prévu sont surtout dus à des glissements de plaques de fond entraînant l'ensemble du manteau neigeux puis des écoulements denses.

## 6. Conclusion

Le stationnement en amont du hameau du Franchet est problématique durant la période enneigée. Les données historiques (CLPA) ainsi que nos observations montrent que les emplacements de parking actuel et prévus sont souvent approchés par des avalanches, bien que rarement atteints.

Par conséquent il n'est pas possible, dans l'état actuel des choses, de garantir que ces emplacements sont à l'abri des avalanches. Ceci constitue un risque pour les véhicules en stationnement, mais surtout pour les personnes à pied qui se dirigeraient vers eux ou en repartiraient. C'est pourquoi la recherche de stratégie pour protéger de façon passive l'un ou l'autre de ces emplacements de stationnement ne me semble pas appropriée. La problématique de leur sécurisation est différente de celle l'ouverture de la route, à cause d'une question d'inertie : il est relativement simple de fermer une route après l'avoir patrouillée ; plus compliqué d'évacuer un parking en période de crise.

En revanche, l'exposition ensoleillée des versants menaçants ainsi que leur altitude modeste induisent leur déneigement rapide en saison, souvent courant avril. Ils n'engendrent donc pas de risque d'avalanche pendant 7 à 8 mois de l'année, aisément identifiables par des spécialistes locaux.

*A Aussois le jeudi 19 juillet 2018  
Alain Duclos,  
Expert neige et avalanches*